

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Archives départementales - Convention de coproduction entre le Conseil départemental - Archives départementales et l'Institut National de l'Audiovisuel pour le développement d'un site web vidéo

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'approuver :

- le projet de coproduction entre le Conseil départemental – Archives départementales et l'Institut National de l'Audiovisuel pour le développement d'un mini site web de vidéos intitulé provisoirement MPsport2017,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention afférente dont le projet est joint au rapport.

La dépense totale correspondante, soit 14.688€, sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 011.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**